

## **VIVENDI**

*Société Anonyme*

42, avenue de Friedland  
75008 PARIS

---

**Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2017**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DELOITTE & ASSOCIES  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine

ERNST & YOUNG ET AUTRES  
1, place des Saisons  
92400 Courbevoie

## **VIVENDI**

*Société Anonyme*

*42, avenue de Friedland  
75008 PARIS*

---

**Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations  
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du code de  
commerce relatif au montant global des versements effectués en application  
des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos  
le 31 décembre 2017**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

---

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en application de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directoire. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 3 545 751,43 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 27 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Ernst & Young et Autres

  
Jean Paul Séguret

  
Jacques Pierres



RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES DEPENSES  
DE MECENAT ET DE PARRAINAGE – EXERCICE 2017 -

Le montant global des sommes ouvrant droit aux déductions fiscales visées à l'article 238bis du Code général des impôts, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élève à 3 545 751,43 euros (trois millions cinq cent quarante-cinq mille sept cent cinquante et un euros et quarante-trois centimes).

Paris, le 12 février 2018

P/Le Président du Directoire,  
Le Secrétaire général,  
Frédéric Crépin



## PARRAINAGE - VIVENDI SA – ANNEE 2017

### Create Joy

1000 visages

Fondation Apprentis d'Auteuil

Arkenciel compagnie

Association miroir

Association matelots de la vie

Colombus

Fondation de la 2ème chance

La chance aux concours

La compagnie des hommes

La fabrique Opéra

LUTTOPIE

Association Orchestre à l'école

Paris mozart orchestra

Prince's trust

Provale

Sport dans la ville

°Music For Youth

Théâtre de l'odéon

XLP

°Voces Cantabiles Music

°Forum des Images

°Les concerts de poche

°La Source des sources

°Urban Development Music foundation

°La chance aux concours

°Villes des musiques du monde

°Atelier Animation Recherche Graphique

°Compagnie sans père

## Dons- Partenariat

100 jours pour entreprendre

CA Brive

Comité de candidature Paris 2024

Global compact France

Cinémathèque Française

La cité de la réussite CHK

Paris et co

Roch événements

Société hippique de Cabourg

°Université Sorbonne Nouvelle Paris

°Fondation Paris Tech

°TPS Conseil SAS

°Association Tout le Monde contre le Cancer

°European Rugby Seven Club

°British Embassy Paris

°Le Rugby Club

°ZAP Productions

°Fédération française de golf

°Cercle des soutiens France 2023

°Africa Aid'Education

°TETC

°Comité départemental de rugby de Paris

°Les enfants de l'ovale

°Kasparov Chess

°Le manège de Piaf

°Fondation ATD quart monde

## **Festival –Sponsoring**

French Comedy Prod

Jazz in Marciac

L'association des amis du festival de la Vézère

Les Vieilles charrues

°Fonds solidarité Sida Afrique

°Festival Olympia Production

°SFR-Festival du Cinéma de Brive

°Association du Festival de Paris

°Association Jazz au Phare

°Festival International du film culte

°Live Nation